

30^e

Prix de la Gravure et de l'Image imprimée

30^e Édition

Règlement



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

3. Histoire

4. Planning

5. Admission

6. Œuvres

8. Jury

9. Exposition

10. Reproduction

11. Vente

12. Inscription

13. Contact

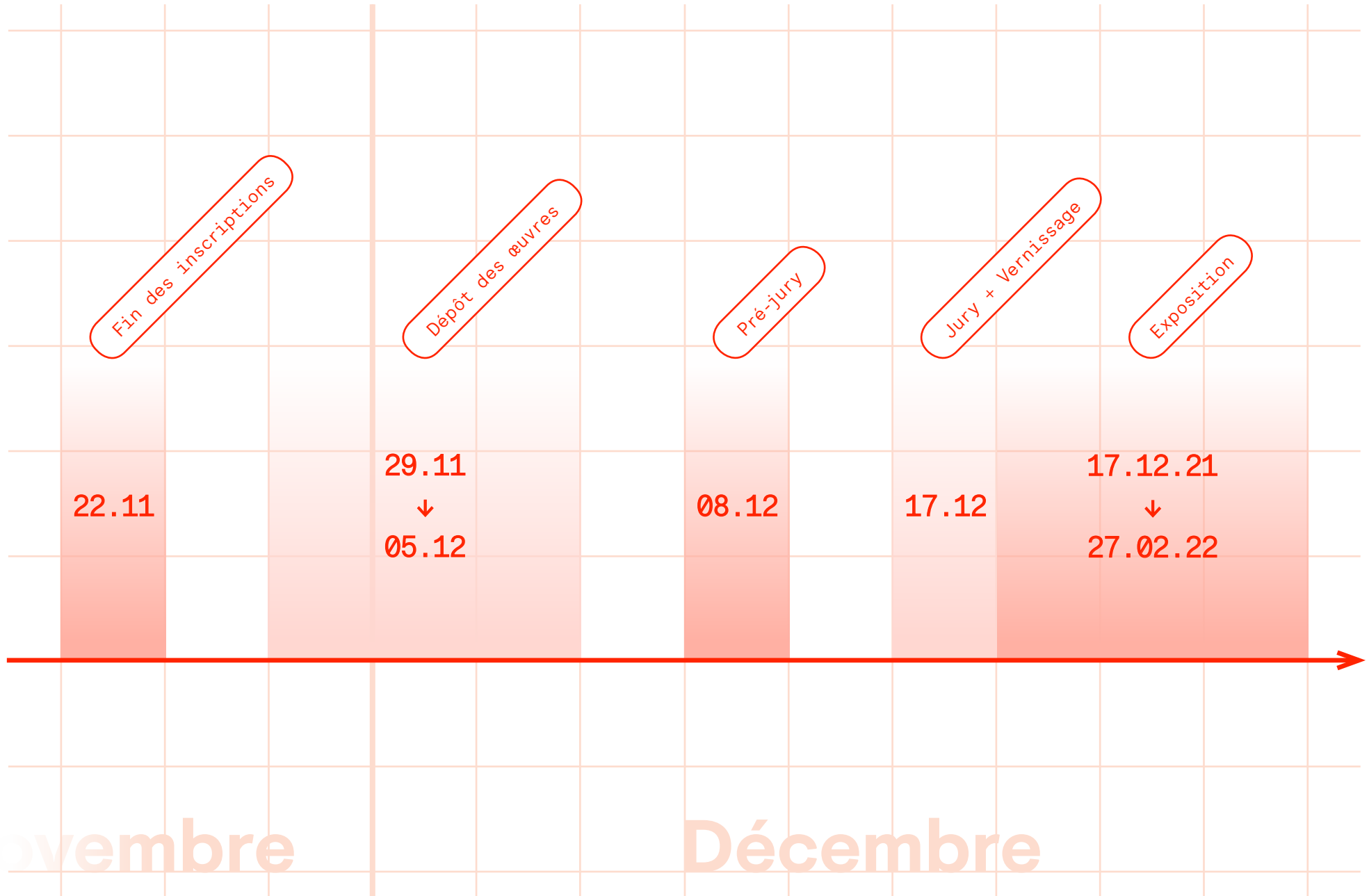
Le Prix de la Gravure et de l'Image imprimée est organisé depuis 1989 grâce au soutien du Ministère de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles – service des Arts plastiques. Il est destiné à encourager la pratique de l'estampe et de l'art imprimé en Fédération Wallonie-Bruxelles et à offrir une réelle visibilité aux artistes praticiens de cette discipline. Toutes les techniques traditionnelles d'impression ainsi que celles faisant appel aux nouvelles technologies sont acceptées.

Chaque année, un pré-jury effectue une sélection des œuvres présentées dans l'exposition. Ensuite, un jury externe composé de personnalités reconnues du secteur se réunit pour l'attribution du prix de 2500 €. À titre exceptionnel, des mentions d'honneur peuvent également être décernées.

Planning

Retour au sommaire →

Règlement



Pour être admis au Prix de le Gravure vous devez remplir 2 conditions :

Âge

Avoir entre 25 et 45 ans compris à la date du
22 novembre 2021.

Géographie

Être né en Fédération Wallonie-Bruxelles
ou y vivre depuis plus d'un an.

Les collectifs sont admis si tous les membres entrent
dans la tranche d'âge et qu'au moins un membre est lié
au territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un artiste peut soumettre jusqu'à 5 œuvres.

Pour être acceptées les œuvres doivent :

1. Avoir été imprimées.

Toutes les techniques d'impression traditionnelles ainsi que celles faisant appel aux nouvelles technologies sont admises. La forme artistique des œuvres est libre (estampe, livre, collage, installation...).

En cas d'installation particulière, l'artiste fournira des indications de montage écrites afin d'ôter toute ambiguïté sur le sens d'accrochage ou l'ordre numérique des éléments d'une même œuvre. Le musée se dégage de toute responsabilité si la procédure de présentation n'est pas efficace et occasionne une erreur dans l'accrochage.

2. Avoir été créées dans les trois années précédant le Prix.

3. Être accompagnées de leur système d'accrochage.
Elles peuvent être encadrées ou non mais le musée ne réalise pas d'encadrements pour l'exposition.

Si l'installation de vos créations requiert votre intervention, l'équipe de montage vous contactera afin de réaliser vous-même l'accrochage de votre/vos pièce(s).

4. Porter une identification détaillée

(ex. : une étiquette au dos du cadre).
Il faut y retrouver le titre, la ou les techniques d'impression, l'année de création, les dimensions ainsi que le prix de celles-ci. Si une œuvre présentée au concours est « un ensemble » il peut y avoir un seul titre commun à tous les éléments de la série. Les œuvres qui n'auront pas été identifiées seront refusées.

Un constat d'état précis peut être établi lors du dépôt si les œuvres semblent trop fragiles, pas assez protégées ou en mauvais état. Il est à noter que si les œuvres ou l'installation sont composées d'éléments susceptibles d'être emportés ou dégradés par les visiteurs, celles-ci seront présentées aux frais, risques et périls des candidats. Il revient aux artistes de prendre les mesures nécessaires pour protéger leurs œuvres, particulièrement si elles n'ont pas d'encadrements, de vitres, etc.

5. Être déposées entre le 29 novembre et le 5 décembre 2021

inclus au musée, de 10h à 17h, accompagnées des éléments suivants :

- une note d'intention globale ou par œuvre
- votre curriculum vitae
- d'éventuelles indications de montage

Nous vous recommandons d'annoncer votre venue pour le dépôt au moins 72h à l'avance pour faciliter l'organisation. En cas d'affluence, nous privilégierons les artistes qui auront pris rendez-vous.

Reprise des œuvres

Si aucune œuvre n'a été retenue par le pré-jury, la reprise se fera **du jeudi 9 au mardi 14 décembre 2021** de 10h à 17h exclusivement sur rendez-vous.

Si vos œuvres sont exposées, la reprise se fera en **mars 2022**. Une période précise sera communiquée après l'inauguration de l'exposition.

Si une partie de vos œuvres est exposée, il faudra toutefois attendre **mars 2022** pour récupérer la totalité de votre dépôt. Les œuvres qui ne seront pas exposées seront entreposées dans nos locaux pour toute la durée de l'exposition.

Les artistes s'engagent à s'assurer de la reprise de leurs œuvres. Le Centre de la Gravure se dégage de toute responsabilité pour les œuvres non reprises par les artistes dans les délais fixés par le règlement, elles ne seront pas conservées par le musée, ne seront pas retournées par le musée aux artistes via courrier postal ou toute autre voie.

Pré-jury

Un pré-jury se réunira le **8 décembre 2021** et sélectionnera les œuvres présentées durant l'exposition. Selon la scénographie et l'espace disponible, le pré-jury est susceptible de ne sélectionner qu'une partie des œuvres soumises et/ou de les répartir dans la salle d'exposition. Bien entendu, le jury aura accès à tout ce que vous nous aurez soumis (œuvres, notes d'intention, curriculum vitae). En fin de journée, vous recevrez un mail annonçant les résultats.

Jury

Un jury international visitera l'exposition du prix de la gravure le matin du **17 décembre 2021**. En après-midi, des délibérations auront lieu afin de désigner le lauréat et les éventuelles mentions d'honneur. À partir de 16h, l'exposition devient accessible pour les artistes exposés. Au soir, la remise du prix se tiendra à 19h au musée lors d'un vernissage public.

L'exposition du Prix de la Gravure se tiendra du 17 décembre 2021 au 27 février 2022.

Si un artiste est sélectionné par le pré-jury pour l'exposition du Prix, ses œuvres exposées et entreposées seront assurées par le Centre de la Gravure et de l'Image imprimée pendant toute la durée de l'exposition.

Toute dégradation sur une œuvre dont l'installation est composée d'éléments susceptibles d'être emportés ou endommagés durant l'exposition ne sera pas couverte par l'assurance du musée, aux risques et périls de son concepteur.

En vous inscrivant, vous autorisez le Centre de la Gravure et de l'Image imprimée de la Fédération Wallonie-Bruxelles à exploiter, aux modalités ci-après, les droits patrimoniaux sur les œuvres que vous présentez dans le cadre du Prix de la Gravure 30^e édition. Cette autorisation d'exploitation intervient à titre gratuit, pour toute la durée du droit d'auteur à compter de la date de l'inscription. L'exploitation de ces droits comprend toute reproduction et communication publique relative aux œuvres sélectionnées pour toute publication à caractère promotionnel réalisée dans le cadre du concours ou de manifestations organisées par le Centre de la Gravure (affiches, catalogues, dépliants, publications sur les réseaux sociaux, cartons d'invitation, article sur notre site web, etc.). Dans une démarche d'archivage, l'exploitation comprend également les reproductions numériques présentes sur notre site www.centredelagravure.be. En aucun cas, les œuvres ne seront reproduites à des fins commerciales sans accord préalable. Le Centre de la Gravure peut procéder à des adaptations de l'œuvre dans le seul et unique but de répondre à des contraintes techniques permettant de préserver une reproduction fidèle de l'œuvre au niveau visuel.

Vente

Pendant toute la durée de l'exposition, les artistes sélectionnés par le pré-jury peuvent, s'ils le souhaitent, déposer à la vente des œuvres au comptoir des éditions / art shop du musée.

En cas de vente, une commission de 20 % sera laissée au Centre de la Gravure et de l'Image imprimée.

Elise Debast - Responsable des ventes
+32 (0) 64 27 87 27
ed@centredelagravure.be

Pour faciliter la gestion du prix, les inscriptions se font exclusivement en ligne.

1. Formulaire ARTISTE

Il fait office de pré-inscription et nous permet d'assurer le suivi de votre participation.

[aller au formulaire →](#)

2. Formulaire ŒUVRES

Il complète le premier, valide officiellement votre inscription et nous permet de créer facilement les cartels.

[aller au formulaire →](#)

Ces formulaires d'inscription en ligne doivent être complétés et envoyés **avant le lundi 22 novembre 2021 à 23h59.**

Nous nous réjouissons déjà de recevoir vos candidatures.

Contact

Le Centre de la Gravure et de l'Image imprimée
de la Fédération Wallonie-Bruxelles
+32 (0) 64 27 87 27
10 rue des Amours 7100 La Louvière

François Bertieaux
+32 (0) 64 27 87 25
fb@centredelagravure.be

Julie Scouflaire
+32 (0) 64 27 87 22
js@centredelagravure.be